

**VILLE D'ARBOIS**

**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.05.28-08

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MAI 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRÉSENTS</b> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GADIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, adjoints ;
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme CHATEAU Christine, MM. TAUBATY Christian, LANQUETIN Jean-Philippe, ROBERGET Philippe, Mmes HALLE Cathy, JEANDENANS Jennifer, LAMY Alice, M. PRUDENT Adrien, Mme BOUDRY Jeanne, MM. MILLE Pierre, LEMESRE Matthieu, Mme DUBOZ Catherine, M. COURT Jean-Louis, Mme SOLNON Marie-Pierre ; MM. VUILLET Olivier, BRUNIAUX Philippe, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 23 / 05 / 2026	<b>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR :</b> Mme CALONNE Evelyne a donné pouvoir à M. JAILLET Marc
	<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : M. LANQUETIN Jean-Philippe

**DÉLIBÉRATION N° 08 :**

**Recrutement de deux agents contractuels à temps complet au grade d'adjoint technique aux services techniques**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique notamment l'article L.313-1 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT la démission d'un agent (1<sup>er</sup> Mars) et le départ en retraite d'un autre agent (1<sup>er</sup> Avril) aux ateliers municipaux, il s'avère nécessaire de les remplacer.

CONSIDERANT la procédure de recrutement mise en place

CONSIDERANT que le recrutement de fonctionnaires de catégorie C s'est avéré infructueux,

Il est proposé de recruter deux agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-8-2 du code de la Fonction Publique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **DONNER** son accord pour le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, titulaire du grade d'Adjoint technique (catégorie C) pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2026.

- **DIRE** que ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 indice majoré 366 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget 2026.

Résultat du vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

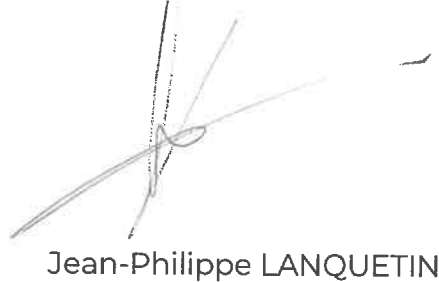
Pour extrait conforme,

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



Jean-Philippe LANQUETIN